

Communication de Monsieur Pascal Joudrier



Séance du 7 février 2014



Nicolas François de Neufchâteau et la question religieuse

Introduction

Collectionnant depuis longtemps les œuvres du prolifique et polygraphe Nicolas François de Neufchâteau, j'étais intrigué par leur diversité et l'apparent décousu de plus de 100 titres, de plus de 8 500 pages de textes poétiques, juridiques, agronomiques, philologiques, historiques et politiques qu'il a publiés en 60 années. J'ai bien sûr lu les remarquables *Recherches sur la vie de François de Neufchâteau* de notre confrère Pierre Marot, et la récente et innovante thèse de Dominique Margairaz sur la *Biographie intellectuelle de François de Neufchâteau* ; or il m'est apparu que ces deux travaux de référence minoraient ou ignoraient un aspect, me semble-t-il, structurant de la vie et de l'œuvre de François, à savoir ses positions et ses interventions sur la question religieuse, avant et pendant la Révolution. Je me propose donc de caractériser à grands traits, faute de temps, la pensée religieuse et les conceptions idéologiques de François, qui donnent cohérence à ses choix, à son action, à ses œuvres, et permettent d'approcher et d'apprécier l'écrivain, le ministre et l'académicien de façon renouvelée.

Pour paraphraser le titre de sa pièce de théâtre la plus connue, *Paméla, ou la Vertu récompensée*, certes repris à Richardson et Goldoni, mais emblématique de la pensée de François, nous montrerons d'abord François au laboratoire de la Vertu : comment il est arrivé à la Révolution avec des idées faites, des réseaux d'influences et d'amitiés constitués, et des valeurs non originales mais fondées ; puis nous examinerons les deux moments révolutionnaires où François joue un

rôle notable, en liaison avec cette question religieuse, à savoir la mise en œuvre de la Constitution civile du clergé, en tant que député, et l'organisation du culte décadaire et des fêtes républicaines en tant que ministre et Directeur, et pour cela nous mettrons en scène : Nicolas, ou les avatars de la Vertu.

I. François au laboratoire de la Vertu : 1750-1789

François arrive à la Révolution avec des idées faites : né en 1750, comme notre Académie, il fait donc partie de cette génération de trentenaires et de quadragénaires formés à l'école des Lumières, et qui vont trouver dans la décennie révolutionnaire un champ d'application extraordinaire pour leurs passions et leurs idées. En 1789, en fait, la vie de François semble déjà derrière lui, et socialement accomplie : certes il s'est fabriqué un nom, ou plutôt il a imposé son surnom. Nicolas François, fils d'un régent d'école en poste à Saffais (près de Rosières-aux-Salines), puis de 1752 à 58 à Rouceux (près de Neufchâteau), s'est efforcé de faire oublier son prénom cher aux Lorrains au profit d'une expansion particulière de son patronyme François : « de Neufchâteau », dès 1766 (il a 16 ans), avec approbation tacite, puis en 1778 avec autorisation légale, ce surnom ne devant « tirer à conséquence ni faire titre » ; il l'a prudemment enclos entre parenthèses durant la Révolution, puis l'en a pompeusement ressorti, après son anoblissement en comte d'Empire à l'âge de 58 ans. Il est connu sous la figure du poète précoce, excellent dans les petits genres à la mode (épîtres, discours et contes en vers, fables...), et a été associé dès ses 15 ans à plusieurs académies provinciales : Dijon, Lyon, Marseille et enfin Nancy en 1766 (2 mois après le décès de Stanislas). Il entrera dans celle de Metz en 1787. Il s'est signalé en tant qu'avocat éloquent, et magistrat lettré (lieutenant général du Bailliage de Mirecourt, puis procureur au Cap-Français, à Saint-Domingue). Ses domaines de prédilection, qui font de lui un amateur éclairé plutôt qu'un expert, sont l'agronomie, le droit, l'éducation. Pensionné à son retour des îles en 1787, il s'est retiré à Vicherey, village de la Plaine des Vosges, auprès de sa deuxième épouse, qu'il n'aime pas, et se trouve en disponibilité forcée.

Qu'en est-il de sa pensée religieuse à la veille de la Révolution ?

Issu d'une famille catholique lorraine, il a reçu enfant à Rouceux (village voisin de Neufchâteau) une forte impression de l'abbé Huel, l'auteur censuré en 1750 d'un ouvrage *Sur les moyens de rendre nos religieuses utiles* : François a de nombreuses fois fait l'éloge de l'abbé Huel qui incarne pour lui le modèle du pasteur idéal des Lumières, identifiant la religion au progrès social, à l'utilité (les religieuses doivent être employées à l'instruction scolaire), au bien public (thème central de la pensée de François). Elève durant 2 années au collège de

Neufchâteau, François a apprécié son « excellent maître », l'ex-jésuite Vingtrinier, qui lui a fait rédiger sa première fable : *le Moineau et la Volière*, en 1764 : cet écrit fit scandale à Neufchâteau, parce qu'il critiquait l'hypocrisie et l'aliénation monastique, et François en retint la nécessité de garder sa liberté de pensée. C'est pourquoi en 1770-71, il ne fait qu'un bref séjour au Séminaire de Toul, 3 mois en tant que professeur, puis 3 mois comme séminariste, mais il quitte l'état ecclésiastique, accablé d'accusations sur son « esprit philosophique » et ses scandaleuses provocations. François s'en est défendu en 1773, en se flattant d'avoir eu l'intelligence et l'honnêteté de quitter le Séminaire, se faisant de l'état ecclésiastique une telle exigeante idée de rigueur vertueuse qu'il préférerait y renoncer.

En 1776, suite à ses séjours parisiens, et à sa fréquentation tant du cercle antiphilosophique de Palissot que du salon de Madame Helvétius à Auteuil, il est initié dans la loge maçonnique des Neuf Sœurs, fleuron du Grand Orient de France, travaillant à l'avancement des Sciences et des Arts ; il y côtoie occasionnellement l'avant-garde intellectuelle et artistique, et nombre de ses futurs amis et collaborateurs. Comme dans les académies dont il fait partie, il y bénéficie d'un espace privilégié de représentation, rituellement structuré, philanthropiquement engagé selon la devise de la loge : « Tolérance et Humanité ».

Les positions « philosophiques » de François doivent beaucoup à ces réseaux et à ses lectures : François s'est en effet constitué dès son adolescence une impressionnante bibliothèque qu'il fut malheureusement contraint de mettre en vente en 1826, mais nous possédons le catalogue de ses 20 000 volumes : s'y trouvent parmi les éditions antérieures à 89, bien sûr tous les auteurs classiques, socle de la formation humaniste, et nous connaissons la dilection de François pour le stoïcisme, version cicéronienne (*Virtus est perfecta ratio* : la Vertu n'est que la raison même, menée à son accomplissement), et pour le scepticisme montaignien (François est le découvreur de l'exemplaire de Bordeaux où Montaigne a annoté et enrichi ses *Essais* de sa main). Pour le XVIII^{ème} siècle, il possède l'*Encyclopédie* in-folio, les œuvres de Bayle, de qui il a retenu qu'aucune religion n'apporte de preuves décisives sur sa véracité, et qu'aucune appartenance religieuse ne garantit la moralité. De son « frère » Voltaire, François partage l'exécration de « l'Infâme » : cléricalisme, dogmatisme, « fanatisme », et il adhère pleinement au combat incessant contre les superstitions, l'arbitraire, l'ignorance... De Rousseau, François retient avec le Vicaire savoyard que Dieu est sans doute accessible par la raison et par la conscience morale (« instinct divin »), mais qu'il est nécessaire de fonder une religion civile, de susciter un renouveau éthique et politique, fondé sur la sainteté du Contrat social et des lois. François possède en outre plus de 400 volumes de théologie et

spiritualité, les œuvres de Saint Bernard et de Saint Thomas, tous les orateurs sacrés, Luther, Nicole, Pascal (dont il éditera savamment les *Provinciales et les Pensées*), les *Histoires ecclésiastiques* des abbés Fleury et Calmet... Rappelons aussi que François a été un des introducteurs de la philosophie de Kant en France, puisqu'il a édité en 1799 dans *Le Conservateur* la *Théorie de la pure religion morale* (connue depuis le XIX^{ème} siècle sous le titre-manifeste de *Théorie de la religion dans les limites de la raison*).

Ainsi, comme nombre de ses contemporains, héritiers des Lumières, François n'a pas la fibre spéculative ou métaphysicienne, ni de préoccupation spirituelle et mystique : il n'a jamais été illuminé par le « Génie du Christianisme », et n'a pas connu de « nuit de feu ». Il a une visée utilitariste de la religion, qui doit servir à garantir le lien social et l'ordre public, et qu'il convient de débarrasser de ses oripeaux cléricaux et obscurantistes. François s'indigne devant le scandale du vice triomphant, et pour faire tenir son système moral, il postule rationnellement l'immortalité de l'âme et la figure théiste d'un Dieu-juge, « rémunérateur des vertus, vengeur des crimes ». Parce qu'il croit que chaque homme peut selon son mérite, son instruction et son travail accéder au bonheur par l'exercice de la Bienfaisance et contribuer ainsi au Bien public, il sacralise la Vertu, qui doit être récompensée. Il formule le rêve utopique de régénérer le citoyen dans une République de type antique, faite de laboureurs et de savants, productifs et solidaires, unis dans une vertueuse fraternité. En cela, François est bien de son temps, résolument anticléric, mais non antichrétien, agnostique, mais non athée : il préfère se faire une compréhension laïcisée du monde, et recherche dans les institutions philanthropiques un substitut aux religions révélées. La Révolution va lui offrir un formidable « transfert de sacralité », en lui révélant la possibilité et la nécessité de fonder ici et maintenant une religion civile, utile, aimable, vertueuse et universelle.

II. Nicolas, ou les avatars de la Vertu : 1789-1799

Des Etats-Généraux à la Grande Terreur :

En 89, François est donc disponible, fort de son art oratoire, de son expérience de terrain comme magistrat, et prêt à convertir son ambition personnelle en engagement citoyen : dès le printemps 89, il cherche à mettre ses compétences et son talent au service de l'œuvre régénératrice de la société et de l'Etat, dans la visée idéale de l'utilité commune, et il participe activement à la rédaction des Cahiers de doléances de Vicherey et du Bailliage de Toul : en matière religieuse, il se contente banalement de demander de réformer les « abus de l'Eglise », et, comme son mentor l'abbé Huel, de rendre utiles les religieuses et les richesses de l'Eglise. Il reconnaît dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le catéchisme philosophique de l'ordre nouveau, et écrit en 91

que « l'Évangile civil, c'est la Loi et la Constitution ». Il est convaincu du rôle moral et quasi-sacerdotal de l'État, qui doit intervenir pour édifier cet homme nouveau issu du bain baptismal des Journées révolutionnaires ; pour lui, la Loi peut régénérer les mœurs, stimuler l'esprit public, grâce aux institutions visant l'intérêt général et mobilisant la responsabilité individuelle. Entre 89 et 93, il adresse aux assemblées de nombreux mémoires « sur des objets de bien public », touchant aux greniers d'abondance, au remembrement, à l'origine ancienne des principes modernes...

Dès 1790, la question religieuse prend une place centrale dans sa correspondance avec son ami vosgien Poullain-Grandprey, sagement éditée par P. Marot. François rend compte des débats autour du vote et de l'application de la Constitution civile du clergé, en juillet. Les législateurs ont cru naïvement pouvoir dissoudre l'Église dans un État désacralisé, les prêtres et évêques étant désormais élus et salariés, et ces fonctionnaires du culte étant tenus de prêter un serment de fidélité à l'État. Cet « événement structurant » va engendrer des troubles profonds dans les consciences, provoquer des drames humains par milliers, et progressivement miner la Révolution ; en liant réforme politique et pratique religieuse dans cet oxymore « civile/ du clergé », les Révolutionnaires coupent la France en deux, puisque refuser le serment est compris comme rejeter le nouveau pacte social et les acquis de la Révolution. François s'en inquiète lucidement en novembre 90, dans un rapport au Conseil général des Vosges : il souhaite l'application la plus rapide de la Constitution civile, et fin janvier 91, « un exemple solennel de l'élection d'un curé » ; mais déjà il en appelle à la prudence, « pour ne point faire de martyrs, ne pas heurter les préventions des campagnes ». Approuvant « la bonne brochure sur le serment » de son ami l'abbé Grégoire, François ne peut que se louer que les Vosges soient le département le plus jureur de France (7 districts sur 9 ont plus de 60 % et jusqu'à 80 % de prêtres constitutionnels dès le printemps 91). Cependant, en mars, le pape Pie VI fait connaître, tardivement mais sans surprise, sa condamnation absolue de la Constitution civile : Pie VI accuse la Révolution d'être la subversion de toute autorité, et affirme que la doctrine du droit naturel et du contrat social est incompatible avec la religion catholique. François remarque, 2 mois après le Bref du Pape, que « les esprits ont bien changé : la quinzaine de Pâques, la Bulle, les prêtres excitent une grande fermentation. La prêtraille et la mitraille sont coriaces. Elles font le diable dans le peuple alors que leur métier était de faire Dieu ». En juin 91, il se plaint que « les prêtres s'assemblent et confabulent sine fine... Les sœurs d'école ne communient plus, les curés les plus honnêtes et instruits sont violemment tentés de rétracter leur serment. Il n'y a pas un prestolet qui ne se permette de parler plus que légèrement de l'évêque constitutionnel » (en fait, moins de 9 % de prêtres vosgiens se rétracteront).

C'est pourquoi, dans l'été, François amorce un virage jacobin : il associe clairement les visées contre-révolutionnaires des aristocrates (« plats coquins dont nous nous croyions débarrassés ») et la réaction catholique. Dès lors, et jusqu'en 1799, François en vient donc, pour sauver la Révolution et par une exigence supérieure de Vertu, à justifier, à voter et à proposer lui-même des mesures répressives, voire d'exception, pour traiter la question religieuse.

Elu à la Législative en septembre 91, François est le rapporteur du Comité de Législature qui, après 13 jours de débat, au cours duquel il a même proposé la suppression de la messe de minuit pour lutter contre le fanatisme, fait voter le 29 novembre 91 le *Décret relatif aux troubles excités sous le prétexte de religion*. Ce décret exige du clergé un nouveau serment civique (le deuxième en un an), et prévoit désormais la déportation des réfractaires, suspects de fomenter des troubles dans leur paroisse, « de révolte contre la Loi, et de mauvaises intentions contre la patrie ». François fait rajouter à ce décret répressif un article additionnel, et développe à cette occasion le plus argumenté de ses réquisitoires contre les insermentés, et contre le clergé catholique dans son ensemble. François fait voter l'interdiction aux réfractaires de disposer des églises, biens de la Nation, pour leur culte dissident, même si ces églises ne sont pas utilisées pour le culte payé par l'Etat. Il fait ajouter que les églises non desservies par un prêtre assermenté seront vendues. Malgré sa virulence anticléricale, François considère cette épineuse question du serment constitutionnel du clergé comme proprement politique : il en va pour lui du respect de la Souveraineté nationale et de la Constitution. Se justifiant de porter atteinte à la liberté des opinions religieuses, affirmée par l'article X de la Déclaration des Droits de l'Homme, il s'interroge rhétoriquement : « est-ce la liberté de conscience qu'ils réclament, ou la liberté de faction ? Sommes-nous en débat sur des questions de théologie, ou sur des questions de droit public ? » François synthétise son long argumentaire par cette maxime : « l'Eglise est dans l'Etat, et l'Etat n'est pas dans l'Eglise. Le devoir des vrais prêtres, dans toutes les religions, est de prêcher la paix et la soumission aux lois. L'Evangile, Messieurs, n'est autre chose que le code de la morale universelle... qui s'allie de lui-même avec la Constitution, lorsqu'on le débarrasse des accessoires, dont l'intérêt des prêtres l'a surchargé et défiguré dans les siècles de féodalité et d'ignorance ». C'est là poser le principe d'une religion civile, à visée d'encadrement social et de réassurance morale, c'est disqualifier le magistère de l'Eglise, et c'est faire paraître le message évangélique comme « accessoire », au regard d'une éthique résolument laïque et universaliste.

Dans les mois suivants, au printemps 92, François s'inquiète toutefois d'une rupture prématurée avec le clergé constitutionnel, et pour temporiser, il propose l'ajournement de la loi sur la laïcisation de l'Etat-civil. Mais dans l'été, au moment même où il fait voter l'importante loi agraire sur le partage

des communaux (loi qui porte son nom), « afin d'attacher le peuple à la Révolution », François approuve sans état d'âme l'instauration d'un régime d'exception ; les décrets votés au lendemain de la journée du 10 août, entre le 11 et le 28 août, pour accompagner l'abolition de la monarchie, autorisent l'arrestation des suspects, les perquisitions, la déportation des réfractaires en Guyane ; ils interdisent les processions et cérémonies religieuses hors des cultes, le port du costume ecclésiastique hors des offices, et ils suppriment les congrégations ; en outre, le 20 septembre, premier jour de la République, jour où François Président de l'Assemblée législative transmet le pouvoir à la Convention, l'Etat-civil est laïcisé et le divorce instauré. La rupture est dès lors consommée, et les excès les plus sanglants vont rapidement se produire, dont François apparaît avec d'autres comme l'apprenti sorcier...

Le 2 septembre en effet, 200 prêtres entre autres victimes sont massacrés à la prison des Carmes, et plus de 100 dans les autres prisons de Paris. François est désigné pour y conduire une députation afin de « chercher à calmer le peuple ». Il se rend aux Carmes, est pris à partie, malmené par les « septembriseurs », et est traîné sans connaissance dans les fossés de l'abbaye... Traumatisé par ces violences populaires, il renonce malgré son élection à siéger à la Convention, et avançant des raisons de santé, il renonce également le 6 octobre à succéder à Danton au ministère de la Justice. Revenu « à la paix de son canton rustique », François se contente entre décembre 92 et juin 93 de présider l'administration du Département des Vosges.

C'est pour obtenir des grains pour les cultivateurs vosgiens qu'il revient pourtant à Paris fin juin 93, et il en profite pour faire jouer en août sa pièce *Paméla, ou la vertu récompensée*, qu'il avait écrite en 1788. Le 10 août, il assiste à la Fête de la Régénération, ou de l'Unité et de l'Indivisibilité des Français, sorte de cérémonial païen, annonçant les dérapages à venir. Le 3 septembre, suite à la dénonciation d'un hébertiste, il est arrêté et conduit à la Force, ainsi que tous les comédiens français qui jouaient sa pièce. On l'accuse de modérantisme, d'anglophilie, de sympathies monarchistes, et l'ironie de l'histoire est que ce soit une tirade sur la tolérance qui ait provoqué ces griefs. François fait dire au vieil Andreuss, le père de Paméla, à l'acte IV : « Eh ! Qu'importe qu'on soit protestant ou papiste ? / Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste. / Pour la morale, au fond, votre culte est le mien : / cette morale est tout, et le dogme n'est rien ». Mais ces « vérités philosophiques » sont prises pour des allusions politiques antirévolutionnaires !

Ainsi le vertueux Nicolas, malgré ses protestations auprès du Comité de Salut public, va rester incarcéré 8 mois au Luxembourg, dans la crainte constante d'une exécution. Au moins cette incarcération douloureuse l'a-t-elle empêché de

jouer un rôle quelconque dans la vague de déchristianisation radicale qui sévit durant l'hiver 93 et le printemps 94 : c'est le temps des pires débordements de violence, de vandalisme et d'iconoclasme, fermetures d'églises, fonte de cloches, destruction des objets de culte, processions carnavalesques, abdications forcées de 20 000 prêtres (« déprêtrisation » de la moitié du clergé constitutionnel, sachant que 30 000 prêtres étaient antérieurement partis en émigration ou se cachaient), mariages forcés de plus de 3 000 d'entre eux, instauration du culte athée de la Raison... On peut être assuré qu'en ces temps de Terreur, François, tout anticléricale qu'il était, n'approuvait pas de tels excès, très étrangers aux vœux des Lumières. Et l'on peut croire que François, tout antirobepierre que qu'il s'est dit, a de sa prison approuvé la réaction de l'Incorruptible devant ce danger à la fois moral, social et politique. Robespierre, qui identifiait son combat à la lutte de la Vertu contre le Vice, instaure en effet au printemps 94 une religion d'Etat, à mi-distance entre la « superstition » catholique et l'athéisme du culte de la Raison : ce sera l'éphémère Culte théiste de l'Être suprême, reposant sur le dogme de l'immortalité de l'âme. Robespierre commet l'erreur fatale d'y jouer lui-même le rôle de Grand Pontife-Sacrificateur de l'Athéisme lors de la célèbre Fête du décadi 20 prairial (ci-devant 8 juin, dimanche de Pentecôte). Ses adversaires hébertistes s'alarment, crient à la collusion avec l'Eglise catholique, et en tirent prétexte pour provoquer la chute du tyran, le 9 thermidor... François put remercier l'Être suprême, puisqu'il quitte enfin sa prison, sans avoir été jugé, 9 jours après l'exécution de Robespierre et de ses amis, le 19 thermidor (5 août 94).

De Thermidor à Brumaire :

Nommé à sa demande Commissaire du pouvoir exécutif dans les Vosges en novembre 95, François va pendant deux ans y déployer exemplairement ses talents d'administrateur, toujours soucieux de la question religieuse. Il déplore ainsi la suspension de la vente des presbytères, et voudrait consacrer les églises aux institutions républicaines, aux séances municipales, aux magasins publics. « Cet arrangement aurait le mérite de rendre les temples utiles », écrit-il en 96. C'est que, Thermidorien de conviction, et respectueux de la Constitution de l'an III, François a dû accepter l'abrogation de fait de la Constitution civile du clergé, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et le rétablissement de la liberté de l'enseignement et des cultes : selon l'article 354, « nul ne peut être empêché d'exercer un culte qu'il a choisi ». Au moins l'Etat ne salarie plus les prêtres et n'entretient plus les lieux de culte. La République bourgeoise semble donc encourager une pratique religieuse conforme aux habitudes, encadrant le peuple et lui fournissant les rites qu'elle veut consommer, et l'écartant des désordres socio-politiques. Mais en même temps le premier Directoire qui laisse les églises rouvrir, les cloches subsistantes sonner, et les prêtres réfractaires rentrer

et célébrer leurs messes aux frais des fidèles, s'inquiète d'un prétendu complot entre les monarchistes contre-révolutionnaires et le monde catholique, soulevé par ces prêtres.

En avril 97, le Directoire subit un grave revers aux élections, la plupart des départements (à de très rares exceptions, comme les Vosges) élisant démocratiquement 182 députés jugés réactionnaires, et faisant basculer la majorité des Conseils vers un possible retour à la monarchie. Les trois Directeurs, Barras, Reubell et La Revellière-Lépeaux, pour conjurer ce péril royaliste, écartent le 16 juillet les ministres royalistes « clichyens », notamment le ministre de l'Intérieur Bénézech, et appellent François pour le remplacer. C'est dire que l'action de François dans les Vosges avait été appréciée, et pour une fois sa fidélité récompensée. Vont se succéder les deux glorieuses années de la vie politique de François, ministre de l'Intérieur durant deux mois, puis un des 5 directeurs durant 8 mois, et à nouveau ministre de l'Intérieur pendant près d'un an. Il convient bien de qualifier François de Fructidorien puisqu'il a évidemment participé au Coup d'Etat destiné à briser les Conseils, mené avec l'aide de l'armée dirigée par Hoche, le 18 fructidor an V (4 septembre 97). Il en est récompensé par le Triumvirat qui l'appelle 5 jours après le Coup d'Etat à remplacer le Directeur Carnot en état d'arrestation et en fuite. Quittant donc son ministère au bout de 6 semaines, François rédige une remarquable *circulaire sur l'Esprit public*, qui trace un programme de réforme, et donne la cohérence morale de son action : François met en avant, pour la première fois à un tel niveau de responsabilité politique, son souci du Bien public, sa soumission aux lois, son exigence de probité. Il affirme son objectif de redresser l'économie, d'exalter l'Esprit public, d'affermir la solidarité fraternelle de la Nation. Mais en même temps, notre vertueux François se retrouve avoir inspiré et cautionné le viol de la Constitution de l'an III, et l'instauration d'une politique arbitraire, une véritable Terreur froide, d'essence administrative : la liberté de la presse est en effet suspendue, 53 députés sont arrêtés, dont 16 sont déportés, un tiers du Corps législatif et des centaines de fonctionnaires sont destitués... De plus, dès le lendemain du 18 fructidor, une politique anticléricale est remise en vigueur : la loi du 7 fructidor favorable aux prêtres réfractaires est abrogée, les réfractaires rentrant en France sont passibles de mort ; le clergé est soumis pour la quatrième fois en 6 ans à l'obligation de prêter un serment « de haine à la royauté et à l'anarchie, et de respect à la Constitution ». Les prêtres réfractaires à ce serment et les « fauteurs de troubles » sont menacés de déportation en Guyane.

Ainsi, durant le mandat de Directeur de François et au début de son second ministère, 263 prêtres sont effectivement déportés en Guyane, la « guillotine sèche » ; 8 000 prêtres français et belges sont arrêtés et condamnés ; 1 300 sont entassés sur les sinistres pontons de Rochefort, et des îles de Ré et

Oléron. François encourage son ami et successeur dans les Vosges, Christophe Dieudonné, à appliquer cette politique « terroriste » : des dizaines de prêtres vosgiens sont arrêtés, plusieurs fusillés ; fin novembre 97, un convoi de 20 prêtres enchaînés quitte Neufchâteau pour Rochefort, puis Cayenne, 4 seulement en revinrent. François s'entremet toutefois pour éviter à l'évêque Maudru, incarcéré 6 mois à Epinal, d'être déporté...

Aux élections de l'an VI, le second Directoire, ayant subi à nouveau une défaite, choisit de frapper non plus la droite monarchiste mais la gauche jacobine, en invalidant l'élection de 106 députés jacobins, et en violant une nouvelle fois la Constitution. Derechef, François a activement préparé avec son collègue Merlin de Douai ce petit coup d'Etat du 22 floréal (11 mai 98). Dans un tirage au sort arrangé pour laisser le Triumvirat au pouvoir, François accepte de laisser sa place de Directeur, et après une mission diplomatique à Seltz, il retrouve en juillet 98 et comme promis le ministère le plus important, celui de l'Intérieur. Il va s'y montrer durant une année jusqu'en juin 99 un des meilleurs collaborateurs du Directoire, d'une activité prodigieuse, et d'une « étonnante modernité », dit Jean Tulard. Ce n'est pas le lieu de retracer ici toutes ses initiatives pour redresser l'économie, encourager le commerce et l'industrie, rationaliser la bureaucratie, réglementer la comptabilité publique, inventer pour ainsi dire la statistique, promouvoir les services d'archives et de bibliothèques, créer le Concours général aussi bien que les Comices agricoles... Les historiens unanimes saluent son action en la qualifiant méliorativement de « Système Neufchâteau ».

Conformément à notre hypothèse initiale, nous insisterons sur deux points essentiels pour saisir sa pensée et son action en cette période : l'influence des Idéologues, et l'organisation du culte décadaire et des fêtes républicaines.

Le socle idéologique au sens premier du terme pour la politique du Directoire et l'action de François en particulier doit être recherché dans le mouvement longtemps peu estimé des Idéologues : ces penseurs héritiers du rationalisme des Lumières constituent un groupe informel, aux personnalités diverses, mais rassemblés en des salons et cercles intellectuels, dans des journaux influents comme la *Décade philosophique*, dans les institutions académiques, dans l'administration centrale et à la direction des grandes écoles de la République. Pour nombre d'entre eux, ce sont de vieilles connaissances de François, de la loge des Neuf Sœurs, comme Garat, Guinguené, Daunou, Destutt de Tracy (l'inventeur du mot « idéologie ») ; du salon de Madame Helvétius à Auteuil, berceau de l'Idéologie ; de l'Institut recréé à l'initiative de Daunou en 1795, et où les Idéologues sont très majoritaires, notamment dans la classe des Sciences morales et politiques : ils y occupent tous les fauteuils en *Analyse des sensations*

et des idées, avec Volney, Cabanis, Garat, Guinguené... En Morale et Science sociale, on retrouve Daunou, Lakanal, les amis de François l'évêque Grégoire et Bernardin de Saint-Pierre, les collègues de François La Revellière et Merlin de Douai... Dans la classe de Littérature et Beaux-Arts, où François est coopté dans la section Grammaire, il a pour confrères Chénier, David, Chalgrin, Méhul, Gossec, Grétry, aux talents desquels il recourra pour les fêtes républicaines qu'il organise en l'an VII... Ce sont les Idéologues qui ont poussé les Thermidoriens à adopter le système décimal, à créer l'École polytechnique, le Conservatoire des Arts et Métiers, le Conservatoire de musique, les Ecoles centrales dans chaque département. Le ministre de l'Intérieur, renouvelant en octobre 98 son Conseil d'Instruction publique, y confirme entre autres ses amis Idéologues Garat, Guinguené, Daunou et Destutt de Tracy, qui sont les habitués du salon de François au Luxembourg. Que de connivences entre tous ces intellectuels et serviteurs de la République ! François n'a pu qu'être séduit par l'Idéologie qui disqualifiait la métaphysique et les religions, au profit d'un agnosticisme de principe et d'un rationalisme expérimental. Leur ambition commune était de proposer un catéchisme laïque, dérochant l'exercice des vertus de tout dogme chrétien, et d'inventer une morale naturelle et républicaine, sans sanction religieuse. Pour eux, les sciences morales ne sont d'ailleurs qu'une branche de l'histoire naturelle de l'homme, et ils voulaient créer une connaissance expérimentale, une science des idées, i.e. une psychologie expérimentale, la morale n'étant pour eux, comme pour les positivistes au XIX^{ème} siècle, qu'une science des mœurs.

La conclusion du *Catéchisme du citoyen français* de Volney, paru en 93, était que « les vertus sociales ne sont que l'habitude des actions utiles à la société et à l'individu qui les pratique », et François est lui aussi convaincu que la morale doit s'enseigner, et qu'il faut commencer par la jeunesse : c'est pourquoi il réédite en 1797 sous le titre de l'*Ornement de la mémoire* son *Anthologie morale pour exercer la mémoire, orner l'esprit et former le cœur des jeunes gens*, publiée en 1784. Il édite la même année 97 son *Institution des enfants*, imitation en quatrains des vers de l'humaniste Muret. Le 5 messidor an VII, son ultime circulaire ministérielle concerne l'envoi de sa *Méthode pratique de lecture* qu'il voudrait voir utiliser dans les écoles primaires de la République. Il précise dans son introduction que « l'enseignement de la morale est le point le plus important de toute instruction dans un état républicain », et il prescrit comme « base sacrée » la Déclaration des Droits de l'Homme, ainsi que la lecture du *Manuel républicain* qu'il a lui-même édité, et où sont exposées les institutions républicaines ; il annonce la publication de recueils d'hymnes, de chants et de discours patriotiques ; il propose la récitation religieuse tous les matins dans les écoles primaires d'une *Invocation à la liberté* qu'il a composée, l'apprentissage par

cœur de ses 25 quatrains de maximes républicaines, et l'exercice quotidien d'un *Examen de soi-même*, tout ceci ayant pour but de « rendre la vertu populaire » : « la morale universelle ou les devoirs de l'homme fondés sur la nature, voilà ce que la République doit graver dans les jeunes cœurs ».

Mais l'action la plus étonnante du ministre François pour « fonder la République dans les âmes » et « gagner la bataille des esprits », assurer la régénération des citoyens et achever ainsi la Révolution, va être son rôle moteur dans l'organisation du culte décadaire et des fêtes nationales. Le 14 germinal an VI, encore Directeur, François signe le décret qui remet en vigueur le culte décadaire, et qui rend obligatoire l'usage du calendrier républicain pour toute l'activité administrative et socio-économique ; obligatoires le respect du repos décadaire, et la pratique d'un nouveau culte, sans prédication ni sacrement, centré sur la lecture solennelle du Bulletin décadaire de la République française, et la célébration éventuelle des mariages désormais civils. Dans le Bulletin n° 22, François commente personnellement ce que sont ces fêtes décadaires, « conception vraiment républicaine » : « elles réunissent les citoyens, en présence de leurs magistrats, pour les occuper de la République, de la sagesse de ses lois, des triomphes de ses défenseurs, des actes de dévouement et de civisme qui honorent tous ses enfants, pour embraser leur âme d'une noble ardeur d'émulation et de gloire, pour resserrer entre eux les liens de concorde et de fraternité qui doivent unir les membres d'une même République ». Chaque décade, le Bulletin expédié et lu dans la France entière donne donc en une trentaine de pages une idée des affaires générales, exalte les traits de bravoure et les actions propres à inspirer le civisme et la vertu, et contient un article instructif sur l'agriculture et les arts mécaniques : la Loi, la Vertu, l'Agriculture ; nous retrouvons la trilogie sacrée de François, centrée sur l'utilité publique.

Comme le disait Albert Mathiez dans sa thèse sur la *Théophilanthropie et le culte décadaire*, en 1903, il n'est pas exagéré de dire que François a été « une sorte de directeur suprême du culte décadaire et de chef des rites » : c'est en effet le ministre qui édite sous son nom le « missel » du culte décadaire qu'est le *Manuel républicain*, ainsi que le *Recueil des belles actions, tant civiles que militaires, accomplies par les Républicains depuis 1789*, ouvrage qui permet « d'honorer la vertu ». Et surtout nous pensons pouvoir affirmer, de façon inédite et après une étude détaillée, que le *Bulletin décadaire* lui-même, « journal officiel », « bréviaire périodique » du nouveau culte, est à ajouter à l'œuvre de François. Le ministre a eu non seulement la responsabilité rédactionnelle et politique du Bulletin, mais il en a certainement relu et vérifié tous les articles, non signés pour la plupart, comme pour en augmenter l'autorité transcendante ; il en a inspiré le plan, l'esprit, le contenu, il a lui-même rédigé les pages les plus idéologiques du Bulletin qui nous paraît rempli de sa présence tutélaire, et de sa phraséologie

éloquent. D'ailleurs, le numéro 1 du Bulletin paraît pour la 1^{ère} décade de vendémiaire an VII, 2 mois après le retour de François au ministère, et disparaît après le numéro 29 qui rend compte du remaniement ministériel consécutif au coup d'Etat de prairial an VII (18 juin 99) : les Conseils, inspirés par Sieyès qui a remplacé Reubell, attaquent le second Directoire, font démissionner Merlin et La Revellière, ce qui entraîne la chute du ministre François, et ouvre la porte au coup d'Etat de Bonaparte, le 18 brumaire, 5 mois plus tard...

Cette tentative singulière d'animer et de pérenniser une religion civile en France, malgré les efforts pathétiques de François, aboutit donc à un échec, après la marginalisation de la Théophilantropie, lâchée par les Fructidoriens eux-mêmes. Faute de crédits, faute de lieux de cultes convenablement aménagés, faute d'une liturgie séduisante et d'un contenu exaltant, faute de volonté des magistrats et des fonctionnaires contraints d'y participer, faute de temps pour s'enraciner, un an à peine, faute de la ferveur républicaine, si vive en l'an II, et très émoussée en l'an VII, les citoyens n'adhèrent pas au culte décadaire, l'esprit public n'est pas ranimé, et d'ailleurs la confiance ne se décrète pas d'en haut. Cette religion voulue et imposée par l'Etat, succédané à la religion catholique dont le clergé constitutionnel très affaibli ne parvenait pas de son côté à inventer une ecclésiologie nouvelle, était une machine de guerre idéologique de la République bourgeoise : elle voulait substituer la vertu civique à la foi chrétienne, elle voulait encadrer et endoctriner le peuple, pour freiner ses potentielles revendications. Et certes, comme l'écrivait G. Lefebvre, « le Directoire eût été mieux inspiré de laisser l'exercice des cultes entièrement libre, clairement séparé de l'Etat, et de se contenter d'exclure les prêtres réfractaires ostensiblement liés à la réaction politique : la plus grande partie de la population se serait tenue pour contente ». Le culte décadaire, « avatar de la déchristianisation », ne pouvait ainsi que refléter l'efficacité très relative et l'autorité très fragile de ce second Directoire, incapable au demeurant de résoudre les problèmes réels qui se posaient aux Français au terme d'une décennie de Révolution : le rétablissement des finances publiques, le redémarrage économique, la conclusion de la paix en Europe, la liberté des cultes, le respect de la Constitution, l'ouverture d'écoles primaires et secondaires...

Indissociables du culte décadaire, les fêtes républicaines commémoratives et morales ont été préparées et mises en œuvre par le ministre François d'une façon résolue et convaincue sous le Directoire. Il en a même tenté une systématisation rétrospective, en reprenant et en commentant ses circulaires, instructions, programmes et discours après sa sortie du ministère : il précise en éditant soigneusement son *Recueil* ministériel en 1800 qu'il comptait établir le « code moral des fêtes de la République ». Certes les fêtes révolutionnaires, depuis la Fête de la Fédération le 14 juillet 90, avaient une histoire héroïque

et spectaculaire, indissociable du « transfert de sacralité » voulu par les Jacobins notamment pour édifier l'homme nouveau, justifier la nécessité de l'ordre révolutionnaire, mobiliser politiquement les masses et les édifier moralement (on dénombre ainsi 20 fêtes et cérémonies entre janvier 93 et septembre 94). Théorisées ensuite par les Idéologues thermidoriens, notamment par Daunou et Leclerc, et par le Directeur La Revellière-Lépeaux dans ses *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies et sur les fêtes nationales*, les fêtes vont cependant devenir avec François la grande œuvre du gouvernement ; François est le seul au demeurant sur toute la période révolutionnaire à avoir à son actif la réalisation de 9 fêtes en moins d'un an, dont 3 de portée exceptionnelle, et le seul à avoir donné une cohérence idéologique aussi forte à ces manifestations festives et cérémonielles, autour de la notion-clé d'esprit public : rappelons que pour François « l'esprit public » est l'adhésion dynamique des citoyens à l'égard des institutions républicaines.

François avant d'arriver au ministère s'était déjà fait la voix en prononçant à Epinal pour la Fête de la fondation de la République, le 1^{er} vendémiaire an V, son poème *Les Vosges*, et l'année suivante en écrivant pour la Fête de l'Agriculture sa *Marseillaise des laboureurs*. Une semaine après son retour au ministère en juillet 98, il lui revient d'organiser la Fête commémorative du 9 thermidor, Fête de la Liberté, liée au 14 juillet. Il avait en tant que Directeur arrêté le 7 floréal précédent le principe d'une entrée solennelle à Paris des trophées de guerre pillés en Italie par Bonaparte et les armées de la République, et une commission avait travaillé à sa demande pour élaborer un programme. C'est le ministre François qui décide personnellement que l'entrée triomphale des objets de Sciences et d'Arts recueillis en Italie sera fixée au 9 et 10 thermidor an VI, pour en faire « un spectacle nouveau dans l'histoire du monde ». En liturge inspiré, c'est en effet François qui accueille au Champ-de-Mars le cortège inouï des 45 chars dont les caisses contiennent les trésors conquis : 16 chars pour les animaux, végétaux, minéraux, manuscrits, ouvrages précieux, partitions, médailles, caractères typographiques..., et 29 chars porteurs des plus extraordinaires chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de la Renaissance. Entre autres merveilles de la sculpture, l'Apollon du Belvédère, la Vénus du Capitole, le Tireur d'épine, le Discobole, l'Hercule Commode, le Laocoon, et visibles sur leur char les 4 chevaux byzantins de bronze doré, pris par les Vénitiens en 1204, et amenés à Paris par Bonaparte qui les fit placer sur l'arc de son triomphe au Carrousel. Parmi les centaines de tableaux, des Raphaël, Titien, Véronèse... venus enrichir temporairement le Louvre. Comme dans toute fête républicaine, François prononce un copieux discours, véritable exposé doctrinal, destiné à remercier les savants et les artistes associés à cette entrée triomphale, à glorifier les victoires des armées de la République et à donner le sens de cette

cérémonie sans exemple. « Il semble que les siècles redescendent les temps pour célébrer un si beau jour, et pour remercier la grande nation d'avoir su arracher les superbes conceptions des artistes célèbres qui les ont honorés, à la rouille où les tinrent longtemps ensevelis les préjugés religieux et l'ignorance monacale ». Bel euphémisme pour masquer le pillage organisé des églises, monastères et palais italiens, et subtile déduction du ministre s'adressant aux « spectateurs invisibles », ces grands artistes de l'Antiquité et de la Renaissance : « c'était pour la France que vous enfantiez vos chefs-d'œuvre. Enfin donc, ils ont retrouvé leur destination ! Réjouissez-vous, morts fameux ! Vous entrez en possession de votre renommée ». Le lendemain, c'est à nouveau François qui présente au Directoire et à tous les Corps constitués ces objets d'Italie, et il prononce un second discours vibrant, avant que la fête ne s'achève par des manœuvres militaires, et un lâcher d'aérostat (moment transcendant de la fête, où regards et émotions s'élèvent et convergent vers le ciel).

Cette première Fête de la Culture dans notre Histoire, fête dont le ministre est le célébrant lyrique et l'orateur privilégié, concentre hyperboliquement, sous une forme quasi-sacrée, tout ce qui est si cher à François depuis sa jeunesse : l'évocation des triomphes de la Romanité antique, matrice de la Vertu néo-classique ; la dimension encyclopédique des objets exposés et l'émulation des Sciences et des Arts, fil directeur de la vie et de l'œuvre de François, héritier des Lumières ; le souci de transmission et de valorisation du patrimoine culturel le plus précieux en Europe, la Culture étant comprise comme vecteur d'identité et de dépassement de soi ; enfin la mobilisation fraternelle des forces vives de la République, savants, professeurs, artistes, élèves des Grandes écoles, tous unis dans cette pompe triomphale autour du Gouvernement et de l'Etat-major des armées.

Quelques semaines après cette évidente réussite, François organise de sa propre initiative, et dans la même veine idéologique, la première Exposition publique des produits de l'Industrie française. Il la programme dans les 3 jours complémentaires des sans-culottides précédant le nouvel an républicain, le 1^{er} vendémiaire an VII, et arrête le programme précis de cette « Fête de toutes les vertus », qui associe aux Beaux-Arts les arts utiles : « ces arts qui nourrissent l'homme, qui fournissent à tous ses besoins, et qui ajoutent à ses facultés naturelles par l'invention et l'emploi des machines, qui sont le lien de la société, l'âme de l'agriculture et du commerce, et la source la plus féconde de nos jouissances et de nos richesses ». François inaugure l'exposition au Champ-de-Mars, prononce un discours de six pages, où il se félicite de la qualité des produits retenus par le jury, notamment les belles éditions de son ami l'imprimeur Didot, le chronomètre de l'horloger Bréguet, les crayons du chimiste Conté... On sait quel succès universel ces expositions des produits de l'industrie ont eu du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours.

Dans sa circulaire aux Commissaires départementaux sur la Fête du 1^{er} vendémiaire, le ministre précise que les fêtes républicaines qu'il conçoit sont « bien différentes des vaines cérémonies de la superstition, qui n'offraient qu'un frivole spectacle à la raison outragée par la crédulité : les fêtes républicaines portent en elles un caractère religieux, une philosophie de sentiment, une éloquence morale, qui parlent à tous les cœurs »... Et François conclut par son credo le plus synthétique : « l'édifice républicain repose sur la base de toutes les religions, sur la morale la plus pure, la croyance d'un Dieu juge des bons et des méchants, la tolérance universelle et la pratique des vertus, considérées avec raison comme l'essentiel des cultes et le plus digne hommage à la Divinité ».

Nous ne ferons que lister les 6 autres fêtes organisées efficacement par le ministre, le 2 pluviôse an VII (21 janvier 99), l'anniversaire de la *Juste punition du dernier roi des Français* ; le 30 ventôse, la Fête de la *Souveraineté du Peuple* (placée cyniquement à la veille des élections, pour inciter aux « bons choix ») ; en germinal, la Fête de la *Jeunesse*, en floréal la Fête des *Epoux*, en prairial la Fête de la *Reconnaissance*, en messidor, la Fête de l'*Agriculture*, si chère à notre agronome, responsable du ravitaillement. Ces fêtes morales, incarnant et exaltant les vertus citoyennes, devaient selon François « mettre les vertus en action, fonder leur puissance sur celle des sensations, préparer ainsi l'éducation d'un grand peuple... et revivifier l'esprit public ».

Et certes ces fêtes de l'an VII, annoncées dans le *Bulletin décadaire*, programmées dans les circulaires du ministre, ont eu un certain succès à Paris et dans quelques régions fidèles au gouvernement ; mais leur bilan reste décevant, et d'ailleurs ces fêtes disparaîtraient avec la chute du second Directoire : ces fêtes, imposées de manière très directive et normée, séparaient le peuple (au mieux auditeur et spectateur) des élites bourgeoises qui y affirmaient leurs distances et leurs préséances, dans leurs beaux costumes, et encadrés par la force armée. L'abus d'allégories, d'allusions mythologiques et d'artifices rhétoriques freinait l'adhésion des foules, qui, faute de spectacle, n'avaient pas grand-chose à voir, et faute de dramaturgie participative, n'avaient rien à faire... Comme le froid et décent culte décadaire avait rapidement lassé, et de même que le culte théophilanthropique s'était ossifié et avait perdu son attrait, les Fêtes de cette religion civile échouèrent à rassembler et toucher les Français. L'utopie optimiste et rationaliste des Lumières n'a finalement jamais séduit les masses populaires, qui rejetaient majoritairement la politique antichrétienne des gouvernements républicains. Ainsi la culture élitiste et l'idéologie conservatrice de François l'ont-elles éloigné irrémédiablement des préoccupations de ce peuple qui gardait le besoin confus de croire et d'espérer, d'un peuple que les bourgeois de la Révolution ambitionnaient de régénérer, mais dont ils ont toujours redouté au fond la spontanéité subversive et festive, les revendications excessives...

La dernière Fête organisée par François est une *Fête funéraire*, qui sonne d'ailleurs le glas du Régime : le 20 prairial an VII (8 juin 99), le Directoire célèbre une grandiose Fête funéraire en hommage aux ministres plénipotentiaires français assassinés à Rastatt par les Autrichiens un mois plus tôt. François est personnellement touché par ce « crime affreux », il avait durant 2 mois l'année précédente tenté de négocier la paix à Seltz, et il connaissait bien les victimes, Jean Debry (miraculeusement rescapé), Bonnier et Roberjot. La préparation de cette cérémonie occupe donc 20 pages du *Recueil des circulaires* de François, et 3 numéros entiers de son *Bulletin décadaire*. Il appelle à la vengeance contre ce crime contre la paix : « oui, que tous les citoyens sortent de cette Fête remplis d'une impression terrible, électrisés, et brûlant de la soif de la vengeance et de la victoire ». François demande que la pompe du 20 prairial ait « un caractère lugubre, inspiratif : artistes, placez au pied de ces urnes, de ces mausolées, de ces pyramides, de ces colonnes funéraires, l'olivier brisé, ensanglanté ; la Nature voilée, l'Humanité en larmes ; les flambeaux de la philosophie et de l'éloquence éteints et renversés ; le génie de la politique appelant aux armes les nations alliées ; montrez le Despotisme recueillant le sang dans une coupe ; peignez les Républicains courant aux armes et renversant le monstre ; qu'aux sons lugubres d'une musique déchirante succède un vaste silence, et que tout-à-coup ce silence soit interrompu par le cri de vengeance ; que ce cri devienne universel, et, répété d'écho en écho, retentisse jusqu'au Rhin ; qu'il fasse pâlir nos ennemis, et leur annonce le terme d'un succès abominable et éphémère »...

Rarement François aura atteint ce lyrisme vengeur, et comme cela s'était produit en 93 après l'assassinat de Marat, et en 97 après la mort de Hoche, il trouve opportun d'exploiter au maximum de ses potentialités émotionnelles et mobilisatrices le retentissement de la mort des héros et martyrs, dans cette contiguïté si singulière de la mort brutale, de la sidération populaire et du jeu politique. Cette Cérémonie funèbre réunit pour la dernière fois de la Révolution tous les éléments du culte républicain, ses symboles, ses rites, ses chants ; dernière fois, puisque le second Directoire est renversé 8 jours plus tard, par un coup d'Etat des Conseils contre les Directeurs, et que François doit quitter le ministère 13 jours après le départ de ses collègues La Revellière et Merlin de Douai.

Conclusion

Après le 18 brumaire, comme nombre de Thermidoriens, à la suite de Sieyès, et comme ses amis Idéologues Garat, Cabanis, Destutt de Tracy..., François ayant fait allégeance à Bonaparte est nommé au Sénat conservateur. Il en sera nommé Président de 1804 à 1806, ce qui lui vaudra de féliciter l'Empereur en lui remettant le sceptre le jour du Sacre à Notre-Dame. C'est aussi François qui

signera l'abolition du calendrier républicain en 1804, lui qui avait tant vanté sa vertu nécessaire ; c'est lui qui accueillera avec flagornerie le Pape Pie VII, venu signer le Concordat, lui qui avait tant mangé du curé ; François sera Grand Officier et Grand Trésorier de la Légion d'Honneur, lui qui avait tant promu le mérité désintéressé ; il sera anobli Comte d'Empire en 1808, lui qui avait tant brocardé la noblesse et ses privilèges... A ces titres, il figure au *Dictionnaire des girouettes* en 1815, pour s'être ainsi arrangé de l'Empire, avant de s'arranger bientôt de la Restauration, jusqu'à envisager la Pairie. François s'est, semble-t-il, fait une raison du Concordat, qui, en subordonnant clairement à l'Etat l'Eglise catholique, reconnue comme celle de la majorité des Français, constituait un net recul par rapport à la séparation voulue par la Constitution de l'an III. A titre personnel, François est revenu à une pratique de façade, se disant dans son testament à l'âge de 77 ans « prêt à se jeter dans le sein de la miséricorde éternelle ». Couvert d'honneurs académiques, doyen des académies de Marseille, Lyon, Nancy... et compris dans la réorganisation de l'Académie française, spécialiste européen d'agronomie, François meurt en 1828, avec obsèques à Saint-Thomas d'Aquin. Son éloge funèbre est fait par le directeur en exercice de l'Académie française, l'abbé de Feletz, ancien prêtre incarcéré aux pontons de Rochefort, et déporté, alors que François était au pouvoir... Le monument de François au Père-Lachaise, simple colonne tronquée, ne présente aucun signe religieux.

Ayant traversé sagement bien des régimes, Nicolas François de Neufchâteau est cependant resté fidèle à l'enseignement de ses premiers maîtres, aux plaisirs des livres et de l'amitié, et à son « amour du Bien public », comme l'affirme durablement son singulier ex-libris typographique. Comme nous pensons l'avoir démontré, la question religieuse, envisagée au sens large du terme, est bien ce qui fait socle, ce qui fait lien, et ce qui donne sens à la vie peu commune de cet écrivain, de cet homme politique, de ce savant académicien. Nous l'avons suivi entre Voltaire et Rousseau, retenant de l'un son rationalisme critique et vigilant, de l'autre son exigence morale d'une vertu sans compromis ; nous avons vu comment, à de hauts niveaux de responsabilité dans la République, il a tenté de mettre en œuvre ses idéaux de progrès, d'utilité, de bienfaisance et de fraternité. Nous avons vu aussi comment cet homme de prudence et de tolérance a pu être associé dans une sorte d'engrenage fatal à d'inexcusables politiques répressives envers le clergé réfractaire, en 91-92 et dans les ans VI et VII. Nous avons vu l'aimable poète prodige parti de rien se révéler un brillant ministre ; cet ami des Girondins, victime de la Terreur, devenir un Fructidorien « terroriste » à son tour ; ce juriste respectueux des Lois violer à deux reprises la Constitution ; cet honnête démocrate rêver d'embrigader le peuple sous prétexte de le régénérer ; ce pacifiste amené à justifier une politique

belliciste ; cet esprit théiste et laïque développer une religion civile, imposée d'en haut ; ce républicain de conviction, réformateur éclairé, s'accommoder finalement de l'Empire et de la Restauration... Que de contradictions, comme en tout homme ! Mais quel parcours exemplaire de la méritocratie pour ce fils d'un instituteur de village, cet héritier doué de la culture humaniste, de la tradition rhétorique et de la sociabilité des Lumières, ce croyant obstiné dans la perfectibilité de l'homme et de la société, cet intellectuel fidèle à sa fable du citoyen laboureur et vertueux !

Enfin, nous pouvons suggérer ce qui de cette vieille Histoire fait encore sens et débat pour nous aujourd'hui : l'articulation du politique et du religieux ; la question de la laïcisation et de la déchristianisation ; l'éducation à la citoyenneté et la définition d'une morale laïque et républicaine ; l'opposition entre la fête programmée, officielle et normée, et la fête désordonnée et contestataire ; en somme la question du vertical directif et de l'horizontal participatif dans notre démocratie..., vastes chantiers ouverts à notre réflexion personnelle et collective !



Bibliographie sommaire

Ouvrages de François de Neufchâteau essentielles au sujet traité :

- *Lettre de M. François de Neufchâteau à M. l'abbé Drouas à l'occasion des bruits répandus contre le Séminaire de Toul* [Paris, Moutard, 1773]
- *Rapport fait au nom du Comité de Législation d'un article additionnel au décret sur les troubles excités sous prétexte de religion*, Paris, Imprimerie nationale, 1791
- *Paméla, ou la vertu récompensée*, comédie en 5 actes, Paris, Barba, an III
- *Méthode pratique de lecture*, Paris, Didot, an VII
- *Le Manuel républicain*, première partie, Paris, Didot, an VII
- *Bulletin décadaire de la République française*, n°1 à 29, Paris, Imprimerie de la République, an VII
- *Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours et autres actes publics émanés du Citoyen François (de Neufchâteau) pendant les deux exercices de son ministère*, Paris, Imprimerie de la République, an VII-an VIII
- *Fables et contes en vers*, Paris, Didot, 1815

Ouvrages modernes les plus utiles à notre étude :

- Lefebvre, Georges, *La France sous le Directoire 1795-1799*, Paris, Editions sociales, 1977

- Margairaz, Dominique, *François de Neufchâteau, biographie intellectuelle*, Paris, publications de la Sorbonne, 2005
- Marot, Pierre, *Recherches sur la vie de François de Neufchâteau à propos de ses lettres à Poullain-Grandprey*, Nancy, Berger-Levrault, 1970
- Mathiez, Albert, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, Paris, Alcan, 1903
- Ozouf, Mona, *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1976, et divers articles du *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988
- Pommier, Edouard, «La fête de thermidor en VI», in *Fêtes et Révolution*, Paris, 1989
- Tulard, Jean, *Les Thermidoriens*, Paris, fayard, 2005
- Woronoff, Denis, *La République bourgeoise, de Thermidor à Brumaire*, Paris, Seuil, 1972